Pays de Balagne
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

UNION EUROPÉENNE
Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

Programme LEADER 2014-2020

Groupe d'Action Locale du Pays de Balagne

"Développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes du Pays de Balagne"

Architettà dà scopre, sparte è campà

RAPPORT D'EVALUATION

Rédaction du document en septembre 2022

Approbation en séance du comité de programmation en date du 17/11/2022

Table des matières

Introduction....3
LE CADRE....4
1 - Le programme européen LEADER....4
2 - Le territoire du GAL du Pays de Balagne....5
3 - L'évaluation....7
4 - La méthode de l'évaluation....7
5 - La stratégie du GAL du Pays de Balagne....7
6 - La maquette financière....9
LA GOUVERNANCE....11
1 - Le GAL du Pays de Balagne....11
2 - Le comité de programmation Leader....12
3 - La gestion....14
4 - l'animation du programme LEADER en Balagne....15
5 - L'échéancier de la programmation et des paiements du GAL....17
LA COMMUNICATION....17
LA PROGRAMMATION....19
1 - L'enveloppe FEADER....19
2 - Des maîtres d'ouvrage essentiellement publics....20
3 - le montant des opérations....20
4 - la nature des actions : de nombreux investissements....22
ANALYSE TERRITORIALE....23
1 - Des projets bien répartis sur le territoire....23
2 - Un programme bénéficiant à l'ensemble du territoire....24
3 - La sélection des dossiers LEADER....26
ELEMENTS D'EVALUATION SELON DES FICHES ACTIONS....26
1 - Fiche action n°1 – études et recherches....26
2 - fiche action n°2 - animation, formation....27
3 - fiche action n°3 - travaux et équipements....28
SYNTHESE....31
Conclusion....32
Un programme satisfaisant malgré un démarrage tardif et des délais de gestion qui limitent l'atteinte de certains objectifs....32

Vers une nouvelle génération LEADER.....32

Introduction

Une mise en place très difficile….

- ✓ **30 juillet 2015** : dépôt de la candidature auprès du programme LEADER *"Développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes du pays de Balagne"*
- ✓ **Le 1er avril 2016** : candidature retenue par le comité régional de sélection
- ✓ **Le 27 novembre 2017** : signature de la convention entre le Pays de Balagne (GAL), l'ODARC (organisme payeur) et la Collectivité Territoriale de Corse (AG)
- ✓ **Le 11 décembre 2017** : 1er comité de programmation Leader
- ✓ **15 mai 2019** : Edition du premier engagement juridique (mesure 19.2)
- ✓ **3 juin 2021** : premier paiement du solde portant sur l'animation et le fonctionnement du GAL (année 2016) (mesure 19.4)
- ✓ **16 août 2022 :** premiers paiements (mesure 19.2)
- ✓ **Septembre 2022** : évaluation du programme Leader

Dans un contexte particulier

L'année 2020 est marquée par la pandémie de Covid-19, les restrictions qu'elle a induites et leurs conséquences sanitaires, sociales et économiques ne sont que partiellement mesurables aujourd'hui.

LE CADRE

1 - Le programme européen LEADER

L'acronyme LEADER signifie « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale ». Il s'agit d'un programme de développement rural proposé par l'Union européenne depuis 1990 et aujourd'hui géré à l'échelle régionale dans le cadre du Plan de développement rural grâce aux crédits du FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural).

LEADER repose sur 7 principes qui, au-delà de l'aspect strictement financier, guident les territoires dans la conception et la mise en œuvre de leur stratégie locale de développement

Les sept principes LEADER :

- La mise en œuvre d'une stratégie ciblée, pour garantir la concentration des moyens et la lisibilité.
- Une approche ascendante.
- Une gouvernance fondée sur un partenariat public/privé.
- La mise en réseau (volonté de s'engager dans des processus d'échange, de capitalisation de pratiques de développement innovantes, donnant la possibilité de transférer ces expériences sur d'autres territoires).
- L'innovation, tant en termes de méthodes que de contenus.
- La coopération avec d'autres territoires français ou européens.
- Une approche intégrée et multisectorielle (approche globale consistant à associer plusieurs secteurs de l'économie rurale).

2 - Le territoire du GAL du Pays de Balagne

Le périmètre d'intervention est pertinent. Le territoire LEADER du GAL est en cohérence avec le Pays de Balagne qui regroupe 36 communes et 2 intercommunalités.

Il regroupe deux EPCI :

- ✓ La communauté de communes de Calvi Balagne (12 784 habitants),
- ✓ La communauté de communes de l'Ile-Rousse Balagne (10 869 habitants).

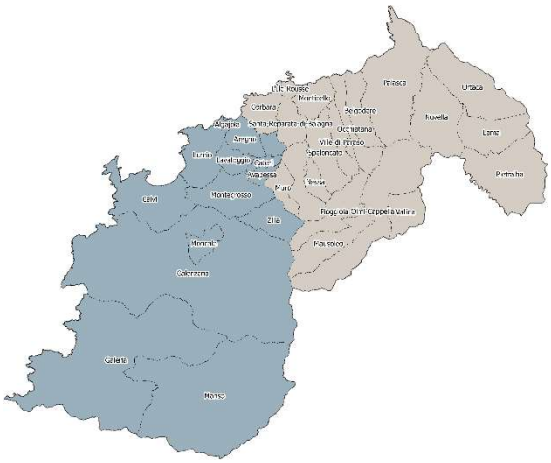

Le Gal du Pays de Balagne parmi les GAL Français

Périmètre d'action du Groupe d'Action Locale du Pays de Balagne au 1er janvier 2022

Communauté des communes Calvi-Balagne 14 communes – 12 784 habitants			
Nom de la commune	Nombre d'habitants (INSEE 2019)	**Nom de la commune**	Nombre d'habitants (INSEE 2019)
ALGAJOLA	360	LAVATOGGIO	151
AREGNO	613	LUMIO	1 298
AVAPESSA	86	MANSO	119
CALENZANA	2 490	MONCALE	338
CALVI	5 856	MONTEGROSSO	439
CATERI	235	SANT'ANTONINO	139
GALERIA	366	ZILIA	294

Communauté des communes L'Ile-Rousse Balagne 22 communes – 10 869 habitants			
Nom de la commune	Nombre d'habitants (INSEE 2019)	**Nom de la commune**	Nombre d'habitants (INSEE 2019)
BELGODERE	680	OCCHIATANA	258
CORBARA	927	OLMI-CAPPELLA	188
COSTA	56	PALASCA	189
FELICETO	236	PIETRALBA	505
LAMA	148	PIGNA	111
L'ILE ROUSSE	3 235	PIOGGIOLA	84
MAUSOLEO	23	SANTA REPARATA DI BALAGNA	1 005
MONTICELLO	2 014	SPELONCATO	289
MURO	256	URTACA	234
NESSA	110	VALLICA	28
NOVELLA	79	VILLE DI PARASO	214

36 communes et 23 653 habitants

COMMUNE	Superficie en km²
ALGAJOLA	1,72
AREGNO	9,30
AVAPESSA	3,29
BELGODERE	13,01
CALENZANA	182,77
CALVI	31,20
CATERI	3,18
CORBARA	10,19
COSTA	1,09
FELICETO	15,25
GALERIA	135,16
LAMA	19,92
LAVATOGGIO	6,86
L'ILE ROUSSE	2,50
LUMIO	19,18
MANSO	121,02
MAUSOLEO	19,43
MONCALE	7,09
MONTEGROSSO	22,78
MONTICELLO	10,64
MURO	7,92
NESSA	5,86
NOVELLA	30,23
OCCHIATANA	12,62
OLMI-CAPPELLA	51,10
PALASCA	49,56
PIETRALBA	38,98
PIGNA	2,21
PIOGGIOLA	18,59
SANTA REPARATA DI BALAGNA	10,16
SANT'ANTONINO	4,10
SPELONCATO	17,67
URTACA	31,26
VALLICA	12,07
VILLE DI PARASO	9,37
ZILIA	14,01
TOTAL BALAGNE	***951,29***

Le dispositif LEADER recouvre environ 80% du territoire national (soit 524 430 km² sur les 643 801 km² au total), où vivent 28 574 084 habitants (soit 42.7% de la population française au 1er janvier 2019), ce qui fait une moyenne d'environ **78 678 habitants par GAL.** A l'échelle locale, ce sont 27 027 communes réparties au sein des **339 GAL** (pour la programmation 2014-2020) soit 76% des 35 357 communes référencées par l'INSEE (contre 18 497 communes pour la programmation 2007-2013, ce qui représente une moyenne d'environ **80 communes par GAL.** Ces moyennes sont cependant indicatives, car des disparités existent entre les GAL. Il existe des GAL d'à peine 10 000 habitants, alors que d'autres couvrent un territoire de plus de 200 000 habitants, ou d'autres avec un nombre de communes très variables (de 9 à 279). Il est ainsi possible de présupposer que le poids démographique et le nombre de communes de chaque territoire GAL ont une incidence sur la mise en œuvre et l'organisation du dispositif LEADER.

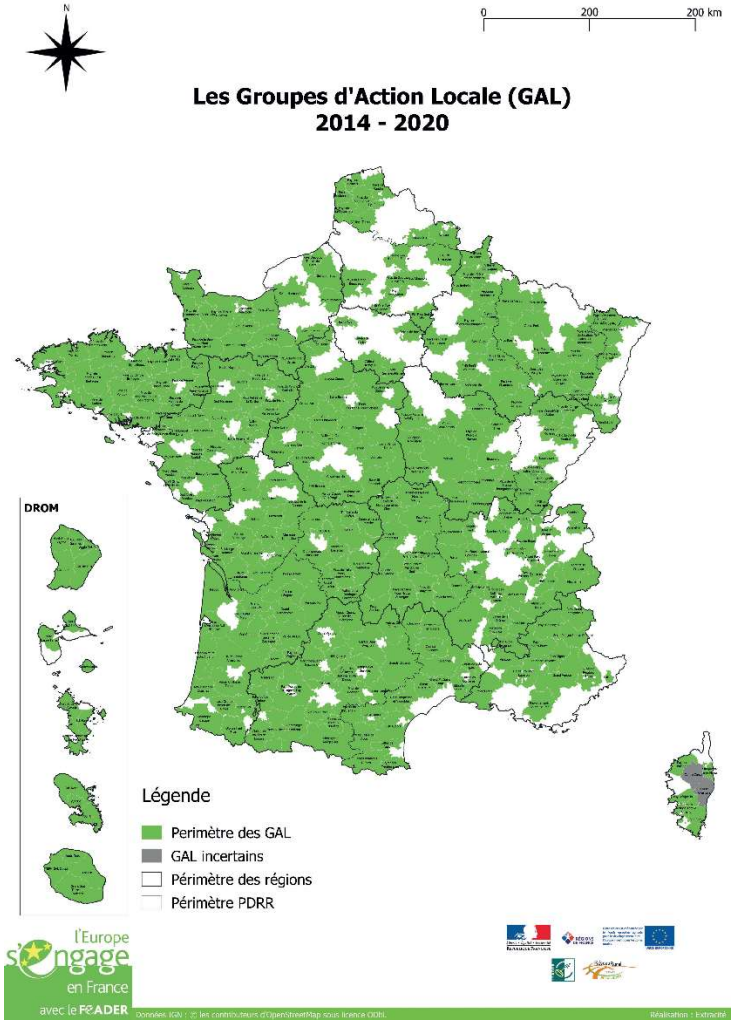

Le territoire du GAL si situe en dessous de la moyenne des GAL français, tant au niveau de sa population que de sa superficie :

	Population	Superficie	Nombre de communes
GAL du Pays de Balagne	23 653 hab	951,29 km²	36
Moyenne Nationale	78 678 hab	1546,99 km²	80

3 - L'évaluation

L'évaluation est une obligation réglementaire des programmes européens et s'applique ainsi au programme LEADER. Les Groupes d'Action Locale (GAL) doivent en effet mettre en œuvre l'évaluation conformément aux articles 33 et 34 du règlement (UE) N°1305/2013 (chapitre1.2.2).
Au-delà de cette obligation réglementaire, les Groupes d'Action Locale, porteurs d'une stratégie LEADER se sont engagés à réaliser l'évaluation de leur action, tant en ce qui concerne leur programme, que la méthode de sa mise en œuvre et les modalités de sa gouvernance.

Dans la perspective de travailler sur la prochaine programmation, le Pays de Balagne a souhaité une évaluation en interne afin de juger ses résultats pour préparer sa future candidature en tenant compte de ses forces et faiblesses

Comme toute évaluation, celle du programme LEADER du Pays de Balagne a bien pour objectif de tirer les enseignements de la mise en œuvre du programme et de ses résultats afin de préparer l'avenir.

4 - La méthode de l'évaluation

L'évaluation du programme LEADER du GAL du Pays de Balagne a été conduite au mois de septembre 2022, selon la méthodologie suivante :

- Analyse quantitative à partir des tableaux de suivi et des éléments de bilan.

- Analyse des différents documents disponibles : dossier de candidature initiale, rapports d'activité, comptes rendus des comités de programmation, bilan des opérations, etc.

- Conduite d'entretiens individuels.

- Travail technique avec l'équipe LEADER, afin de "balayer" l'ensemble des opérations programmées depuis le début du programme.

- Animation d'une réunion du comité de programmation dédiée à l'évaluation le 17 novembre 2022

5 - La stratégie du GAL du Pays de Balagne

Le projet de développement LEADER du GAL Balagne s'articule autour de la réappropriation du territoire par ses habitants qui en sont les acteurs et exercent les trois valeurs fondamentales qui unissent l'homme à sa terre : Savoir-faire, Savoir être et Savoir partager (Culture, identité et ouverture).

Quatre axes principaux sont déclinés :

• Structurer les acteurs et les richesses du territoire pour identifier les ressources valorisables et créer les conditions de leur exploitation ;
• Créer l'activité et développer les compétences en encourageant la professionnalisation et la création d'entreprises ;
• Promouvoir les productions et les usages par des actions de démonstration et de sensibilisation ;
• Coopération envisagée avec des partenaires sardes sur des actions de formation et de mise en valeur de

matériaux biosourcés.

La stratégie LEADER du Pays de Balagne est résumée de la manière suivante :

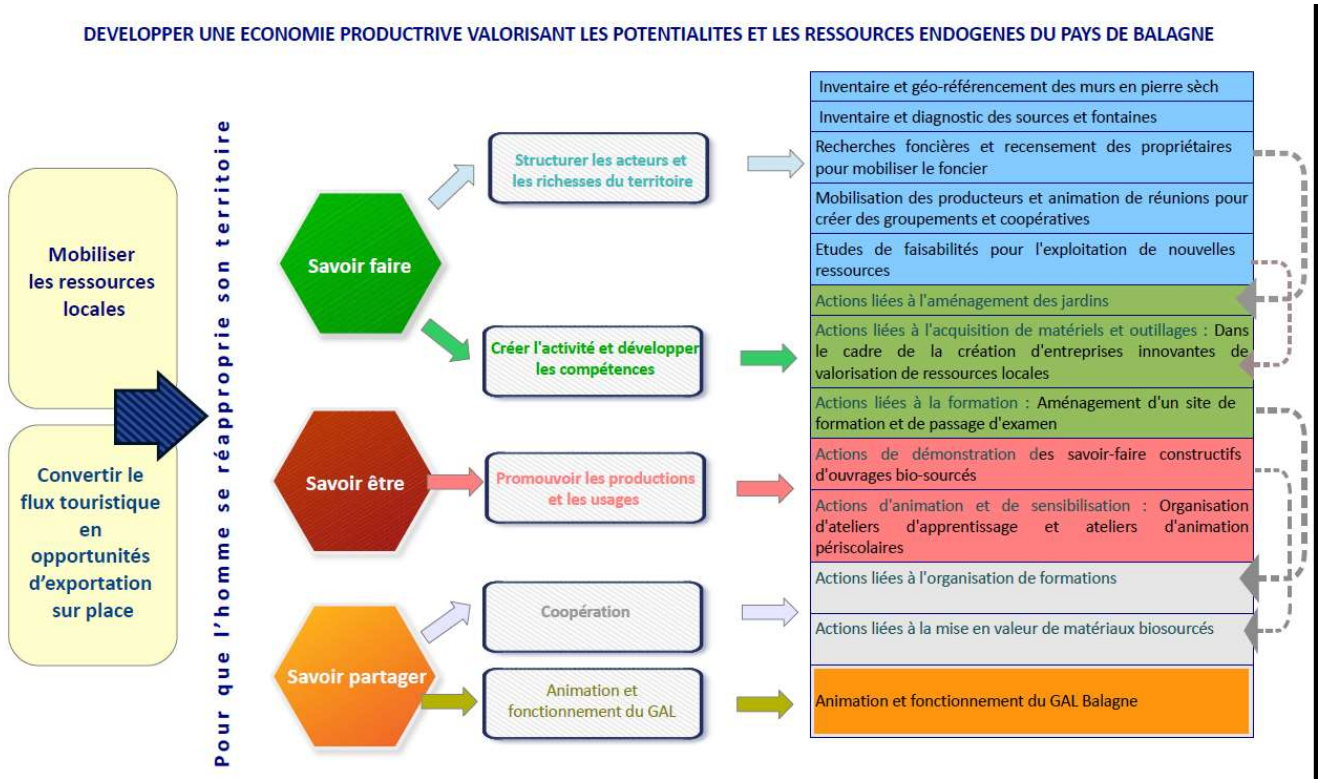

Cette stratégie est déclinée en 5 fiches actions :

- ✓ Fiche n°1 : études et inventaires
- ✓ Fiche n°2 : animation, formation
- ✓ Fiche n°3 : travaux et équipements
- ✓ Fiche n°4 : coopération
- ✓ Fiche n°5 : animation et fonctionnement du GAL

6 - La maquette financière

L'enveloppe initiale de la subvention FEADER était de 1.034.767,86 euros.

En 2020, le GAL du Pays de Balagne a pu bénéficier de crédits supplémentaires à hauteur de 267 583,18 € de FEADER car les territoires du Centre Corse et Una Terra Dui Mari n'ont pas conventionné. Ce qui porte à ce jour, à des financements à hauteur de 1 302 351,04 € de FEADER.

La répartition de la maquette financière est la suivante :

Fiches-actions	Enveloppe allouée initialement	Répartition	**Nouvelle enveloppe Feader**
Action 1 : ETUDES et recherches	132 000,00 €		**132 000,00 €**
Action 2 : ANIMATION ET FORMATION	62 075,90 €		**62 075,90 €**
Action 3 : TRAVAUX et équipement	411 000,00 €	+ 200 687,39 €	**611 687,39 €**
Action 4 : COOPERATION interterritoriale et transnationale	171 000,00 €		**171 000,00 €**
Action 5 : ANIMATION, fonctionnement, gestion, Communication du GAL	258 691,96 €	+ 66 895,79 €	**325 587,75 €**
TOTAL	1 034 767,86 €	267 583,18 €	**1 302 351,04 €**

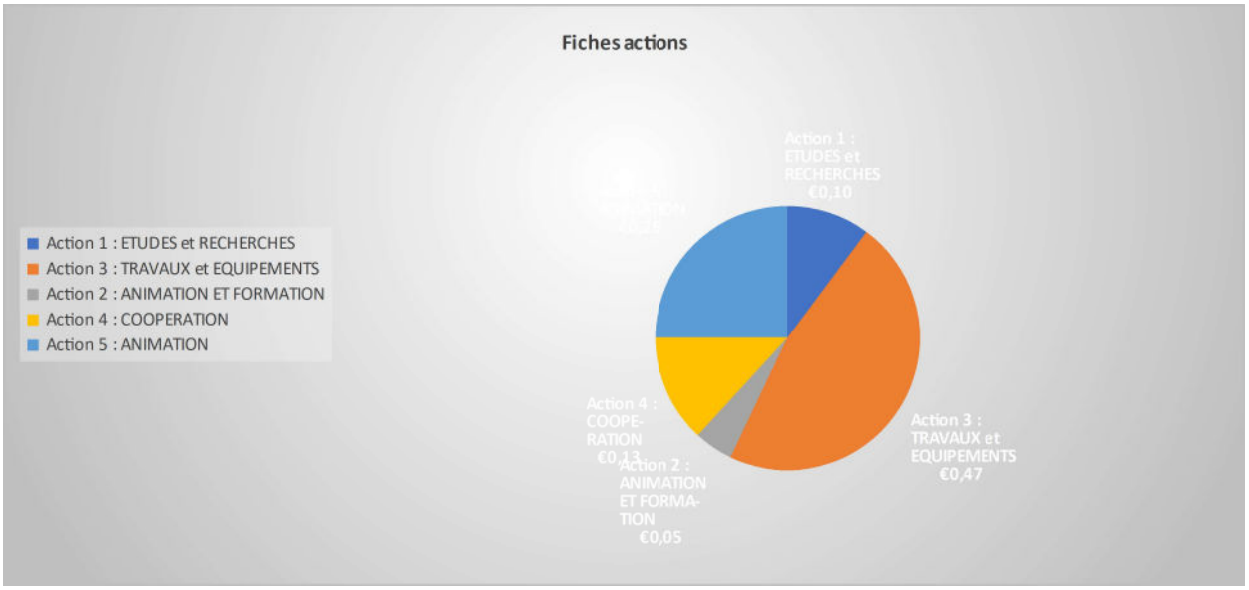

L'enveloppe financière se situe dans le bas de la moyenne des enveloppes attribuées au GAL français.

	1er quintile 20% des GAL avec un	GAL Pays de Balagne	2ème quintile	3ème quintile	4ème quintile	5ème quintile 20% des GAL avec un

	montant FEADER réduit					montant FEADER élevé
Montant FEADER moyen	1 041 173 €	1 302 351,04 €	1 358 582 €	1 596 073 €	1 962 176 €	3 101 091 €

Cela représente 55.06 € de FEADER par habitant sur le territoire de Balagne (1302351.04 €/ 23653 habitants)

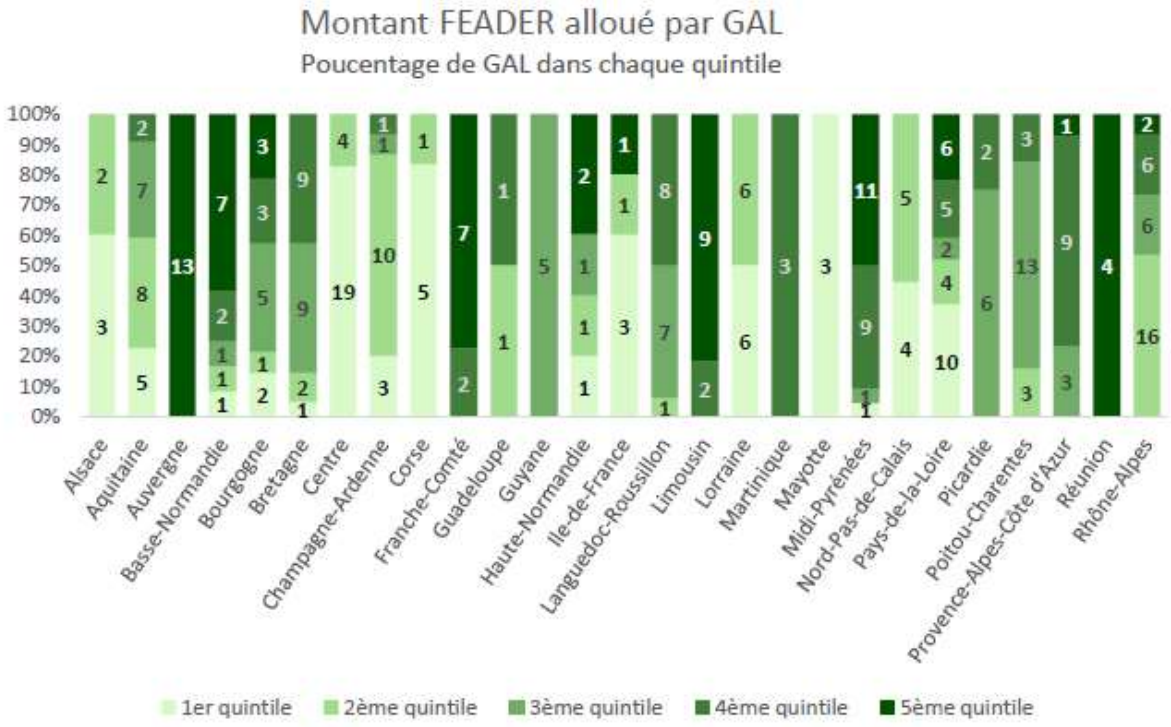

Source : étude sur la mesure 19 LEADER des PDRR 2014-2020, réseau rural français 2019

Le conseil exécutif de la Collectivité de Corse a voté en séance du 29 juin 2022, une répartition de l'enveloppe supplémentaire de crédits FEADER affectés au GAL suite à la mise en œuvre d'une période de transition par la commission européenne.

La répartition est la suivante :

Territoires et taux de répartition	Montant LEADER alloué suite à la délibération 20/992CE	Taux initial versé au GAL	Montant supplémentaire alloué	Nouvelle enveloppe LEADER
Corse orientale	1 615 603,98 €	15 %	191 772,15 €	1 807 376,13 €
Sud Corse	1 531 716,09 €	14 %	178 987,34 €	1 710 703,43 €
Castagniccia - Mare è Monti	1 470 126,81 €	14 %	178 987,34 €	1 649 114,15 €
Pays Ajaccien	1 386 238,92 €	13 %	166 202,53 €	1 552 441,45 €
Balagne	1 302 351,04 €	12 %	153 417,72 €	1 455 768,76 €
OTSV	1 218 463,16 €	11 %	140 632,92 €	1 359 096,08 €
TOTAL	8 524 500 €	79 %	1 010 000 €	9 534 500 €

Après réception d'un courrier official de la Collectivité de Corse notifiant cette décision. Une nouvelle répartition de l'enveloppe financière sera actée et soumise au comité de programmation Leader.

LA GOUVERNANCE

1 - Le GAL du Pays de Balagne

La structure porteuse du GAL est le PETR du Pays de Balagne qui est un syndicat mixte fermé.

Il y a une forte proportion de syndicats mixtes au sein de 339 GAL. Cette prévalence est précisée par le diagramme présenté ci-après, qui montre les 3 principales formes juridiques des GAL sont des syndicats mixtes (189 sur 339, soit 55%), des EPCI (81 soit 24%) et enfin des associations (59 soit 17%).

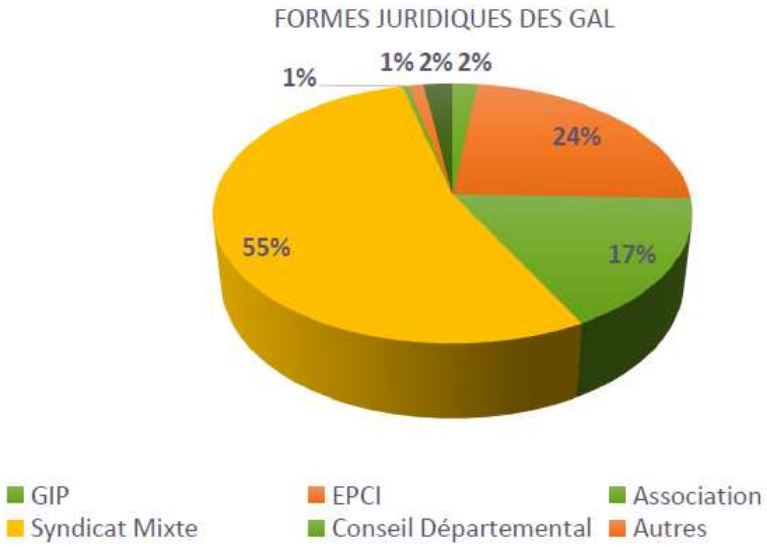

Source : étude sur la mesure 19 LEADER des PDRR 2014-2020, réseau rural français 2019

Pour ce qui concerne les 189 syndicats mixtes, les typologies sont différentes :

75 d'entre eux sont des Pays (soit 39%), **72 sont des PETR (soit 38%)**, 21 sont des Parcs Naturels Régionaux (PNR), 3 sont des Pôles Métropolitains et 2 des agences de développement. Enfin 16 des 189 syndicats mixtes

sont considérés comme relevant d'autres formats (Syndicat mixte de Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) par exemple, soit 8%.

Les statuts du PETR du Pays de Balagne précise au titre n°2 « objet », articles n°4 « missions » et au 3ème alinéa objet est d'**«** *Être le cadre de contractualisation infrarégionale et infra-départementale des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires et à ce titre, mettre en œuvre les différents dispositifs de contractualisation avec l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse, le département de la Haute-Corse et l'Union européenne (notamment GAL Leader, contrat de ruralité, convention territoriale, Pays d'Art et d'Histoire, plan climat air énergie territorial, Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, Agenda 21 local). Porter en tant que chef de file, participer, coordonner (notamment pour le compte de ses membres) et mettre en œuvre tout projet de coopération européenne (coopération interterritoriale, transnationale, dans et hors cadre Leader).* »

Ceci montre bien la légitimité du PETR du Pays de Balagne pour porter le programme européen Leader.

Le portage par le PETR présente plusieurs intérêts :

- Il permet de définir et de mettre en œuvre un projet LEADER sur un territoire cohérent dont les composantes partagent des problématiques et enjeux du projet de territoire
- Il permet un mode de gestion efficace et une réactivité importante

2 - Le comité de programmation Leader

Le 1er comité de programmation Leader pour la période 2014-2020, a eu lieu le lundi 11 décembre 2017 à 14h00. Cette première réunion marque officiellement le démarrage du programme européen Leader 2014-2020 en Balagne.

Réunis sous la Présidence de Jean-Marie SEITE, les membres du comité de programmation Leader du pays de Balagne ont été informés de leur rôle et de leurs missions durant le programme, ainsi que du détail des actions qui vont être menées. Ils ont pu également valider le règlement intérieur et la grille de critères de sélection des projets.

Les membres du comité de programmation Leader doivent pouvoir exercer leurs fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. Ils doivent aussi faire preuve de neutralité et respecter le principe de laïcité. Afin de prévenir tout conflit d'intérêt et tout soupçon d'impartialité, chaque membre titulaire et suppléant du comité de programmation s'est engagé, dès la première réunion du comité de programmation, à renseigner le formulaire de déclaration exhaustif de ses intérêts.

Le comité de programmation Leader assure la bonne gestion des fonds européens en sélectionnant es actions qui seront financées. Il a également pour mission d'être un animateur et un ambassadeur du projet LEADER sur le territoire en étant un relais auprès de tous les acteurs locaux et de la population et en favorisant l'émergence de nouveaux projets.

Le comité de programmation est composé de 14 membres titulaires (7 voix collège public, et 7 voix collège privé) et de 14 membres suppléants (7 suppléants publics et 7 suppléants privés) dont :

- 7 représentants titulaires du collège public (représentants des EPCI du PETR du pays de Balagne et de la Collectivité de Corse),
- 7 représentants titulaires du collège privé (représentants de la Chambre d'Agriculture, de la Chambre des métiers et de l'Artisanat et des personnalités qualifiées).

La liste des membres du comité de programmation LEADER au 30 octobre 2021 est la suivante :

Collège public : 7 membres + 7 titulaires			Collège privé : 7 membres + 7 titulaires		
MEMBRES	**TITULAIRES**	**SUPPLÉANTS**	**MEMBRES**	**TITULAIRES**	**SUPPLÉANTS**
Communauté de communes Calvi Balagne	Jean-Marie SEITE	Jean-Michel NOBILI	Chambre d'Agriculture de Haute-Corse	Pierre ACQUAVIVA	Thierry ACQUAVIVA
	François MARCHETTI	Pierre GUIDONI	Chambre des Métiers et de l'Artisanat Haute-Corse	Virginie TORRELLI	Jean-François AGOSTINI
	Roxane BARTHELEMY	Jean-Marc BORRI	Personnalité qualifiée Maîtrise de l'Energie	Stéphanie MARANINCHI	
Communauté de communes de l'Ile-Rousse Balagne	Jean-Paul GUERRIERI	Barthélémy COLOMBANI	Personnalité qualifiée Foire Rurale	Joseph-Marie TEALDI	Jean-Marc ROCCHI
	Pierre POLI	Lionel MORTINI	Personnalité qualifiée Agronomie	Abigaïl CAUDRON	Laetitia HUGOT
	Marie-Josèphe CAPINIELLLI	Attilius CECCALDI	Personnalité qualifiée Entreprise et Innovation	Stan LECLERQ	
Collectivité de Corse	Frédérique DENSARI	Jean-Marc BORRI	Personnalité qualifiée Tourisme	Olivier BIANCONI	Claude CASTELLANI

- ✓ Président du GAL : Jean-Marie SEITE depuis le 25 juillet 2020
- ✓ Vice-Président du GAL : Joseph-Marie TEALDI

Pour délibérer valablement le double quorum doit être respecté lors de chacune des réunions du comité de programmation : 50% des membres doivent être présents, soit au moins 7 d'entre eux, parmi lesquels la moitié au moins doit appartenir au collège privé.

Les réunions du comité de programmation Leader

Ces réunions sont organisées au siège du Pays de Balagne. Elles ont une seule fois été confrontées à l'absence du double quorum (alors que 39% des GAL français déclarent rencontrer des difficultés).

La liste des comités de programmation est la suivante :

- ✓ Le comité de programmation n°1 : le 11/12/2017
- ✓ Le comité de programmation n°2 : le 28/08/2018

Evaluation du programme LEADER du GAL Balagne

- ✓ La consultation écrite du comité de programmation : le 03/01/2019
- ✓ La consultation écrite du comité de programmation : le 11/03/2019
- ✓ Le comité de programmation n°3 : le 14/05/2019
- ✓ Le comité de programmation n°4 : le 21/10/2019
- ✓ Le comité de programmation n°5 : le 04/12/2019
- ✓ Le comité de programmation n°6 : le 30/09/2020
- ✓ Le comité de programmation n°7 : le 18/05/2021
- ✓ Le comité de programmation n°8 : le 08/07/2021
- ✓ Le comité de programmation n°9 : le 09/09/2021
- ✓ Le comité de programmation n°10 : le 08/12/2021
- ✓ Le comité de programmation n°11 : le 31/03/2022
- ✓ La consultation écrite du comité de programmation : le 24/06/2022
- ✓ La consultation écrite du comité de programmation : le 02/08/2022

3 - La gestion

Le Pays de Balagne mène actuellement son second programme LEADER. Il y a eu un décalage entre les 2 programmations 2007-2013 et 2014-2020. Pour la programmation 2007-2013, en juin 2015 le GAL a cessé de fonctionner et a repris en avril 2016. Soit 1 an de décalage. Ce retard pris dans la mise en œuvre du programme 2014-2020 a pénalisé le Pays de Balagne dans le démarrage effectif du GAL et a entraîné une année de battement qui a cassé la dynamique territoriale.

Le Service de la Direction du Développement intérieur et de la Montagne de la Collectivité de Corse est l'interlocuteur des GAL pour tout ce qui a trait à la démarche LEADER (questions méthodologiques, réglementaires et administratives). La Région assure la coordination et le suivi général de l'état d'avancement de la mesure LEADER sur la région, ainsi que l'instruction des opérations. Le GAL est l'interlocuteur privilégié pour les différents porteurs de projets, du montage des opérations jusqu'à leur réalisation. Le GAL assiste les bénéficiaires dans la préparation de leur demande de paiement. Il est chargé d'analyser la pertinence et la cohérence des demandes d'aide avec la stratégie de développement local du GAL au travers d'une grille d'analyse (avis d'opportunité sur la base des critères de sélection), en vue de la sélection des projets.

L'équipe technique du Gal chargée de la gestion et de l'animation est composée à ce jour, d'une personne à temps plein : Sandrine CARNER, Chargée de Développement Territorial.

4 - l'animation du programme LEADER en Balagne

En dehors du montage des dossiers de demande de soutien financier, l'animation du programme a eu lieu avec les actions suivantes :

- Rédaction des annexes à la convention Leader et participation aux réunions de conventionnement.
- Recensement des producteurs Balanins et réalisation de sondages individuels pour la fiche action 1-4 : mobilisation des producteurs et animation de réunions pour créer des groupements et coopératives
- Organisation d'une réunion d'information avec la FRCA de Corse et de nombreux producteurs de Balagne le 30 septembre à l'Ile-Rousse. L'objectif était de leur présenter les différents types de coopération possibles en Balagne.
- Coopération : réception du GAL Sarcidano Barbagio di Seulo du territoire de Sardaigne le 15 septembre 2016
- Organisation d'une Réunion avec le GRETA le 19 mai 2016 pour faire le bilan sur le devenir des stagiaires de la dernière formation CQP "ouvrier professionnel en pierre sèche" dans le cadre de la précédente programmation Leader 2007-2013 et sur l'opportunité de concevoir une formation sur la valorisation des ressources locales dans la construction biosourcée.
- Soutien préparatoire aux 11 formations du CNFPT concernant la pierre sèche (dimensionnement du chantier, sondage des agents publics, contact avec les communes pour la mise à disposition des sites, communication autour de la formation, apport de la documentation sur la pierre sèche.
- Réception et accueil de la photographe de l'Agence MYOP pour réalisation reportage photo
- Visites apostoliques : Signature d'une convention entre le PETR et le Conseil Départemental de la Haute-Corse pour la mise à disposition des numérisations aux archives départementale
- Organisation des ateliers de travail thématique sur le maraichage, l'apiculture et l'amandéiculture
- Réalisation d'une étude de faisabilité portant sur la réalisation d'une route du miel en Balagne, d'un groupement achats collectifs de matériel et de fournitures et de la création d'une association d'apiculteur
- Réalisation d'une étude relative à la mise en place d'un atelier de transformation collectif pour le maraichage (modèle économique A Prova)
- Réalisation d'une étude relative à la mise en place des circuits-courts en restauration collective à l'échelle de la Balagne
- Réalisation des pièces du marché de l'inventaire et du diagnostic des sources et fontaines sur le territoire du Pays de Balagne
- Montage du dossier d'AMO portant sur le marché d'inventaire et de géo-référencement des murs en pierre sèche sur le territoire du Pays de Balagne
- Réflexion autour d'un projet de coopération dans l'expérimentation de la paille d'immortelle dans la construction en terre crue.
- Rédaction d'un projet de cahier des charges relatif à l'étude technico-économique pour la création d'un centre de formation à la construction biosourcée sur la commune de Santa Reparata di Balagna
- Etude de l'entreprise GEDIMAT sur un projet de conception d'une unité de production de briques de terre crue
- Réunion sur le projet de groupement de producteurs, actualisation de l'étude relative à la restauration

collective en Balagne et et engagement des formations nécessaires auprès du CNFPT

- Rencontre dans le territoire du GAL Haute Provence Lubéron pour travailler sur un projet de coopération dans l'élaboration d'une plateforme de ressources sur la construction biosourcée en méditerranée
- Soutien préparatoire aux formations prescripteurs organisée en collaboration avec le Service Logement Aménagement Développement Durable de la DREAL de Corse, Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche et l'Office de l'environnement de la Corse. Interface avec la commune, aide réalisation support et communication. Ces stages ont eu lieu à Santa Reparata di Balagne en novembre 2019, à Galeria en septembre 2021 et Corbara en septembre 2022.
- Organisation d'une formation prescripteur "Ambassadeurs des matériaux de construction biosourcés à Pioggiola au mois de septembre 2021
- Travail sur projet de coopération inter GAL sur le territoire Corse
- Le GAL Balagne partenaire de l'ATC au Programme Européen de coopération transfrontalière entre la Sardaigne, la Ligurie, la Toscane, la Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre du programme Vivimed («Vivabilità delle aérée rurali del Mediterraneo » pour revitaliser l'intérieur, en développant des produits éco-touristiques. Projet Strada Musicale 2.0 par les offices de tourisme de Balagne.
- Présentation du site internet des "visites apostoliques de Balagne" le 25 avril à l'église de Corbara. Extension du travail du premier programme Leader du pays de Balagne Balagne.
- Participation à des débats et des conférences du collectif Balagne en transition
- Réalisation durant le confinement d'une cartographie des producteurs de Balagne en ligne pour développer les circuits-cours

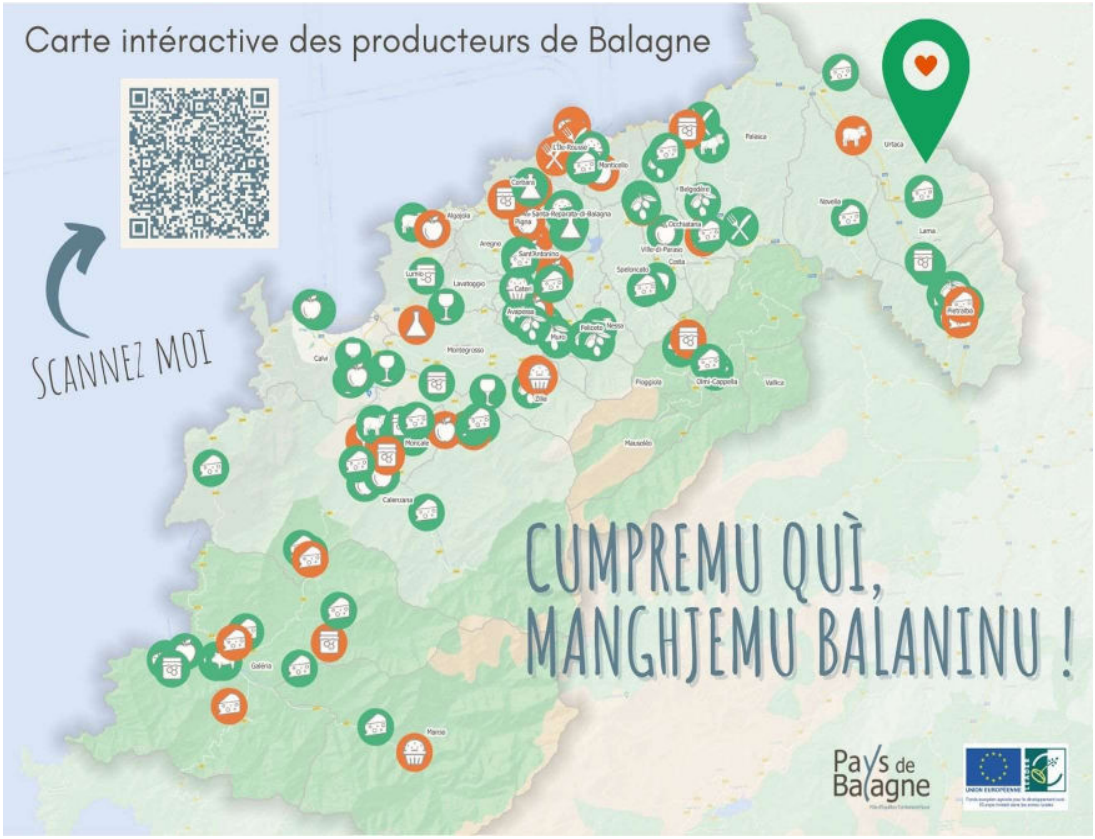

5 - L'échéancier de la programmation et des paiements du GAL

La crise sanitaire liée à la COVID-19 et les retards d'approbation des règlements UE pour la période de programmation 2021-2027 ont conduit la Commission Européenne à prolonger la mise en œuvre du FEADER 2014-2020. Il est à noter que la date limite de paiement du FEADER est fixée au 31 décembre 2025 et que, compte-tenu de cette échéance, l'organisme payeur a fixé au 30 avril 2025 la date limite de réception des justificatifs de paiement par ses services. En conséquence, les nouveaux projets devront être programmés en amont du 30 avril 2024 et la date limite d'exécution fixée par les conventions ne devra pas excéder le 15 février 2025 afin qu'ils puissent être menés à leur terme.

Rappel de l'échéancier

30 avril 2024	15 février 2025	30 avril 2025
date limite de programmation en COREPA	date limite d'exécution des opérations	date limite de transmission des justificatifs de paiement à l'ODARC OP

LA COMMUNICATION

Le programme LEADER 2014-2020 du GAL Balagne est visible depuis le site http://www.pays-debalagne.corsica, rubrique programme développement local. Sur le site se trouvent toutes les informations relatives au programme Leader 2014-2020 comme la candidature, la convention et ses annexes, le réseau Leader, le comité de programmation, l'information réglementaire obligatoire en matière de publicité pour les porteurs de projets et les projets en cours avec les rapports annuels d'exécution. Dans ce même onglet, il y a également, la présentation du bilan du premier programme Leader en Balagne sur la programmation 2007-2013.

Depuis le début de la programmation, le GAL met en œuvre des actions de communication visant à faire connaitre le programme européen LEADER auprès des élus et des porteurs de projets potentiels (articles dans la presse locale, réseaux sociaux, ...).

Par exemple :

https://fr-fr.facebook.com/tele.paese.7/videos/478857983239890/ ,
https://www.facebook.com/tele.paese.7/videos/le-petr-veut-sauvegarder-ses-sources-et-fontainesle-p%C3%B4le-d%C3%A9quilibre-territorial-/351522330122653/?_rdr , …

dimanche 2 octobre 2016

Le programme Leader s'installe en Balagne

Le Leader gagne du terrain en Balagne. Ce programme européen, qui aspire à développer l'économie rurale, est sur le point d'être signé par le Syndicat mixte du pays de Balagne (SMPB) - son groupe local d'actions - et la Collectivité territoriale de Corse.

Alors, sur un territoire qui compte trente-six communes et une quarantaine de producteurs, l'heure est à la mise au point.

"La candidature pour le territoire de Balagne ayant été retenue au titre du programme européen Leader 2014-2020, nous souhaitons accompagner les producteurs dans l'amélioration de leurs outils de production et la structuration des filières. Pour ce faire, nous avons débuté différentes animations au mois d'avril dernier", explique Sandrine Fauconnier, responsable du développement au SMPB.

L'union ferait la force des agriculteurs

Ainsi en partenariat avec la Fédération régionale des coopératives agricoles de Corse (FRCA), le SMPB a organisé, vendredi après-midi, une réunion d'informations sur les groupements d'employeurs et les coopératives, une dizaine d'amandéiculteurs, oléiculteurs et apiculteurs.

Vendredi en début d'après-midi, Jean-Marie Séité, président du GAL pays de Balagne ouvre la séance. Le programme Leader, qui entre officiellement en vigueur jusqu'en 2020, *"permettra de soutenir des projets jusqu'en 2022"*.

Les enjeux économiques sont importants pour la microrégion. La présentation a été rythmée par des échanges avec les producteurs. Lorsque certains faisaient part de leur appréhension face au devenir de leur savoir-faire, d'autres, à l'instar de René Colombani (ex président de la coopérative oléicole de Balagne), ont partagé une expérience concrète.

Et pour optimiser et rentabiliser au mieux la production des amandéiculteurs, oléiculteurs ou apiculteurs, le FRCA, est venu présenter les différentes formes de "coopératives, groupements d'employeurs et Cuma", une autre manière d'appréhender son activité au sein d'une entreprise qui relève du code rural. Un nouvelle façon de se structurer. *"L'intérêt étant de mener une activité efficace ensemble. Les agriculteurs d'une même filière de production sont plus forts quand ils sont unis et solidaires."*

L. M.

Le Pays de Balagne a organisé, vendredi après-midi, une réunion d'informations sur les groupements d'employeurs et les coopératives. /PHOTO LM

Le retard de la programmation Leader n'a pas permis de beaucoup communiquer sur tous les projets. Dès l'achèvement des travaux des opérations LEADER, la communication sera mise en place efficacement pour promouvoir l'intégralité des actions du programme LEADER.

Les obligations en matière de publicité des porteurs de projets

Le GAL est très vigilant sur le respect de cette obligation.

Il est systématiquement figuré sur l'ensemble des documents ou des investissements réalisés dans le cadre de ce projet, les logos de l'Europe (LEADER et FEADER). Le GAL fournit l'affichage obligatoire au format A3 à chaque porteur de projet. Sur le site internet du GAL, il est possible de télécharger le livret concernant le respect des obligations de publicité en Corse. Le respect de cette obligation doit être justifié lors de la demande de paiement (en joignant des photos et d'éventuels supports de communication) et va être vérifié lors de contrôles sur place.

LA PROGRAMMATION

1 - L'enveloppe FEADER

Le programme LEADER du Pays de Balagne s'articule autour de 3 mesures du Programme de Développement Rural de la Corse :

- ✓ Mesure 19.2 : Les projets : en Balagne ils peuvent relever des études et recherches (fiche action 1), de l'animation, formation (fiche action 2) ou des travaux et équipements (fiche action 3)
- ✓ Mesure 19.3 : La coopération : fiche action 4
- ✓ Mesure 19.4 : L'animation et le fonctionnement du programme : fiche action 5

Les mesures 19.3 et 19.4 sont mises en œuvre par le PETR du Pays de Balagne.

Au mois d'août 2022, 1 781 392,98 € de FEADER avait été programmé soit plus de 136.78 % de l'enveloppe pour 24 actions.

Hormis la mesure 19.3 « coopération » et la mesure 19.4 « animation et fonctionnement du GAL » le montant programmé s'élève à **1 476 717,78 € pour 17 actions**, soit un taux de 183 % de l'enveloppe prévue.

5 fiches-actions	**Enveloppe allouée**	**FEADER Programmé (avis définitif** Favorable)	Taux de programmation
Action 1 : **ETUDES** et recherches	132 000,00 €	102 124,80 €	77,36 %
Action 2 : ANIMATION ET FORMATION	62 075,90 €	19 553,28 €	31,50 %
Action 3 : **TRAVAUX** et équipement	611 687,39 €	1 355 039,70 €	221,52 %
Action 4 : **COOPERATION** interterritoriale	171 000,00 €	0 €	0 %
Action 5 : **ANIMATION,** fonctionnement du GAL	325 587,75 €	304 675,20 €	93,57 %
TOTAL	1 302 351,04 €	1 781 392,98 €	136,78 %

- ✓ FICHE ACTION N°1 - Études et Inventaires : L'étude d'inventaire et de diagnostic des sources et fontaines du territoire de Balagne et l'AMO portant sur la mise au point du marché d'inventaire cartographique des ouvrages en pierre sèche sont portés par le PETR du pays de Balagne et sont à présent terminés. Le dossier d'inventaire cartographique des ouvrages en pierre sèche est en cours. Il comprend la photo-interprétation et le traitement d'images qui est terminé.
- ✓ FICHE ACTION N° 2 - Animations formations : le projet d'animation du jardin pédagogique de l'école de Santa Reparata di Balagna a été conventionné et est en cours. Le projet des 4 ateliers d'apprentissage portés par le PETR est en cours de conventionnement.

- ✓ FICHE ACTION N°3 - Travaux et équipements : 12 dossiers ont fait l'objet d'une signature de convention attributive de subvention. Le dossier concernant la création du jardin pédagogique A Sora à Lama a été déprogrammé. 2 dossiers sont en cours de montage dans les communes de Speloncato et Urtaca.
- ✓ FICHE ACTION N°4 - Concernant le dispositif de coopération, l'avènement de la pandémie a fortement impacté le déroulement du projet. Le GAL du Pays de Balagne a déposé un dossier de demande de soutien financier en date du 25 avril 2022 pour un montant de 170 984 € de FEADER. Ce dossier est en cours d'instruction règlementaire et va être soumis au comité de programmation Leader prochainement.
- ✓ FICHE ACTION N°5 - Pour le dispositif portant sur l'animation et le fonctionnement du GAL du Pays de Balagne, le PETR du Pays de Balagne a dû faire l'avance des fonds jusqu'en 2021 pour les dossiers des années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 à cause du retard dans le traitement des dossiers. Le non versement de ces subventions impose une avance de trésorerie importante pour le PETR. Cela compromet d'autres projets faute de trésorerie suffisante.

2 - Des maîtres d'ouvrage essentiellement publics

Les acteurs publics représentent 100% des opérations. C'est ici une caractéristique et un point fort du programme Leader du Pays de Balagne.

3 - le montant des opérations

Le plus petit montant a été octroyé au PETR du Pays de Balagne pour le financement de l'animation du jardin pédagogique de l'école de Santa Reparata di Balagna pour un montant de 6635,52 € de FEADER.

A l'opposé, le plus gros montant est celui perçu par la commune de l'Ile-Rousse pour la réalisation des jardins familiaux pour un montant de 361 120 € de FEADER.

	Nombre d'opérations	% actions	Total FEADER	Subvention FEADER moyenne	% FEADER
Moins de 10 000 €	3	18 %	23 061,92 €	7 867 €	1 %
10 000 € à 50 000 €	7	41 %	202 393,35 €	28 913 €	14 %
50 000 € à 100 000 €	2	12 %	160 477,54 €	80 238 €	11 %
Plus de 100 000 €	5	29 %	1 090 244,97 €	218 049 €	74 %
TOTAL	17	100 %	1 476 177,78 €	86 834 €	100 %

Moins de 10 000 €

Maître d'ouvrage	Nature de l'action	FEADER	Coût total	FEADER %
Mairie de Santa Reparata di Balagna	Animation du jardin pédagogique de l'école	6 635,52 €	10 368 €	64 %
PETR du Pays de Balagne	AMO pour la mise au point du marché d'inventaire cartographique des ouvrages en pierre sèche	7 680,00 €	12 000 €	64 %
Mairie de Santa Reparata di Balagna	Création des jardins pédagogiques de l'école	9 286,40 €	14 510 €	64 %

De 10 000 € à 50 000 €

Maître d'ouvrage	Nature de l'action	FEADER	Coût total	FEADER %
PETR du Pays de Balagne	Programmation d'ateliers Balanins	12 917,76 €	20 184 €	64 %
Mairie de Pigna	Création de jardins familiaux Migliani	13 478,15€	21 059,61€	64 %
Mairie de Lumio	Création jardin pédagogique école	25 600,00 €	40 000 €	64 %
PETR du Pays de Balagne	Inventaire et diagnostic des sources et fontaines du Pays de Balagne	30 462,72 €	47 598 €	64 %
Mairie de Galeria	Jardin pédagogique du village	33 440,00 €	52 250,00 €	64 %
Mairie de Palasca	Création de jardin pédagogique village	39 854,72 €	62 273 €	64 %
Mairie de Corbara	Jardin familiaux	46 640,00 €	72 875 €	64 %

De 50 000 € à 100 000 €

Maître d'ouvrage	Nature de l'action	FEADER	Coût total	FEADER %
PETR du Pays de Balagne	Inventaire et géo référencement des murs en pierre sèche	63 982,08 €	99 972 €	64 %
Mairie de Sant Antonino	Jardins familiaux	96 495,46 €	150 774,16 €	64 %

Plus de 100 000 €

Maître d'ouvrage	Nature de l'action	FEADER	Coût total	FEADER %
Mairie de Lumio	Création de jardins familiaux Betricce	104 817,77 €	163 777,77 €	64 %
Mairie de Ville di Paraso	Jardins familiaux Ortu di a fontanaccia	109 312 €	170 800 €	64 %
Mairie de Lumio	Aménagement du jardin de l'église	224 000 €	350 000 €	
Mairie de Calenzana	Réhabilitation des « Chjuselle »	290 995,20 €	454 680 €	64 %
Mairie de l'Ile-Rousse	Création des jardins familiaux	361 120 €	564 250 €	64 %

4 - la nature des actions : de nombreux investissements

Les actions se traduisent par des investissements représentant x % des actions pour x % du FEADER programmé.

Type d'actions	Nombre d'actions	FEADER
FA1 - Etudes et recherches	3	102 124,80 €
FA2 - Animations, formations	2	19 553,28 €
FA3 - Travaux et équipements	12	1 355 039,70 €
Total	17	1 476 717,78 €

Cela s'explique par le nombre important de projet issus de la fiche action n°3 « travaux et équipements » par rapport aux autres fiches actions, mais également par le coût des travaux qui est plus cher.

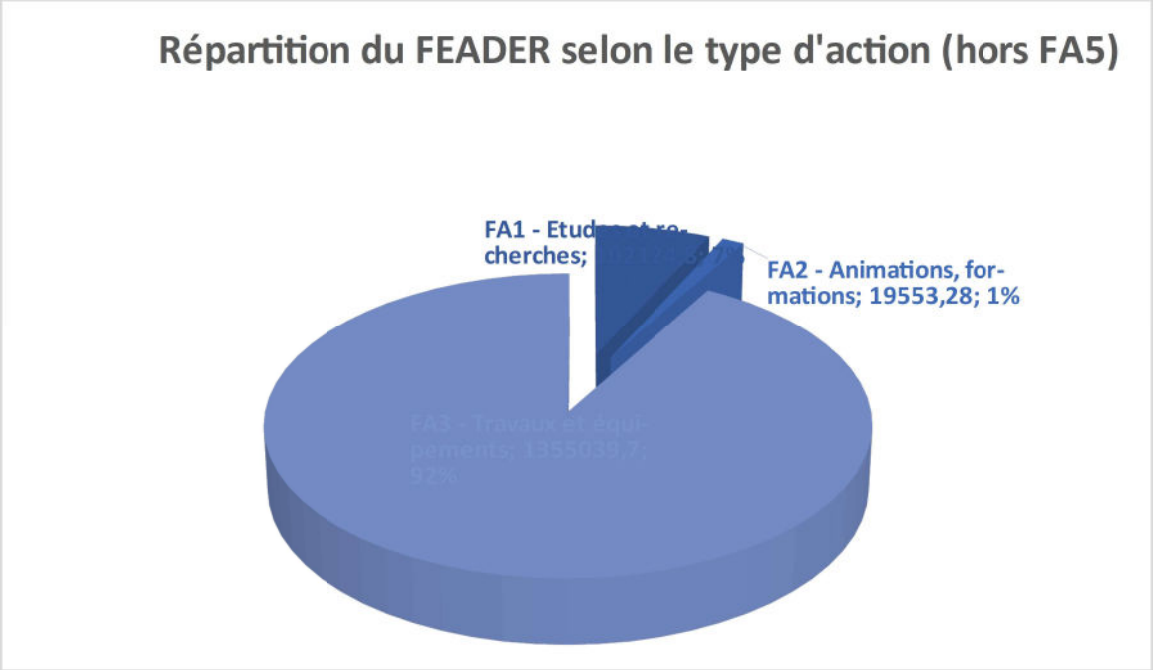

ANALYSE TERRITORIALE

1 - Des projets bien répartis sur le territoire

Les actions « localisées » sont réparties sur l'ensemble du territoire du GAL du Pays de Balagne. Il faut cependant noter que le PETR du Pays de Balagne porte des projets à l'échelle du territoire de Balagne (36 communes).

Cet équilibre territorial met en exergue la capacité du territoire de Balagne à pouvoir engager des projets de développement. Le territoire est très dynamique et structuré.

Répartition des actions programmées sur le territoire du GAL du Pays de Balagne

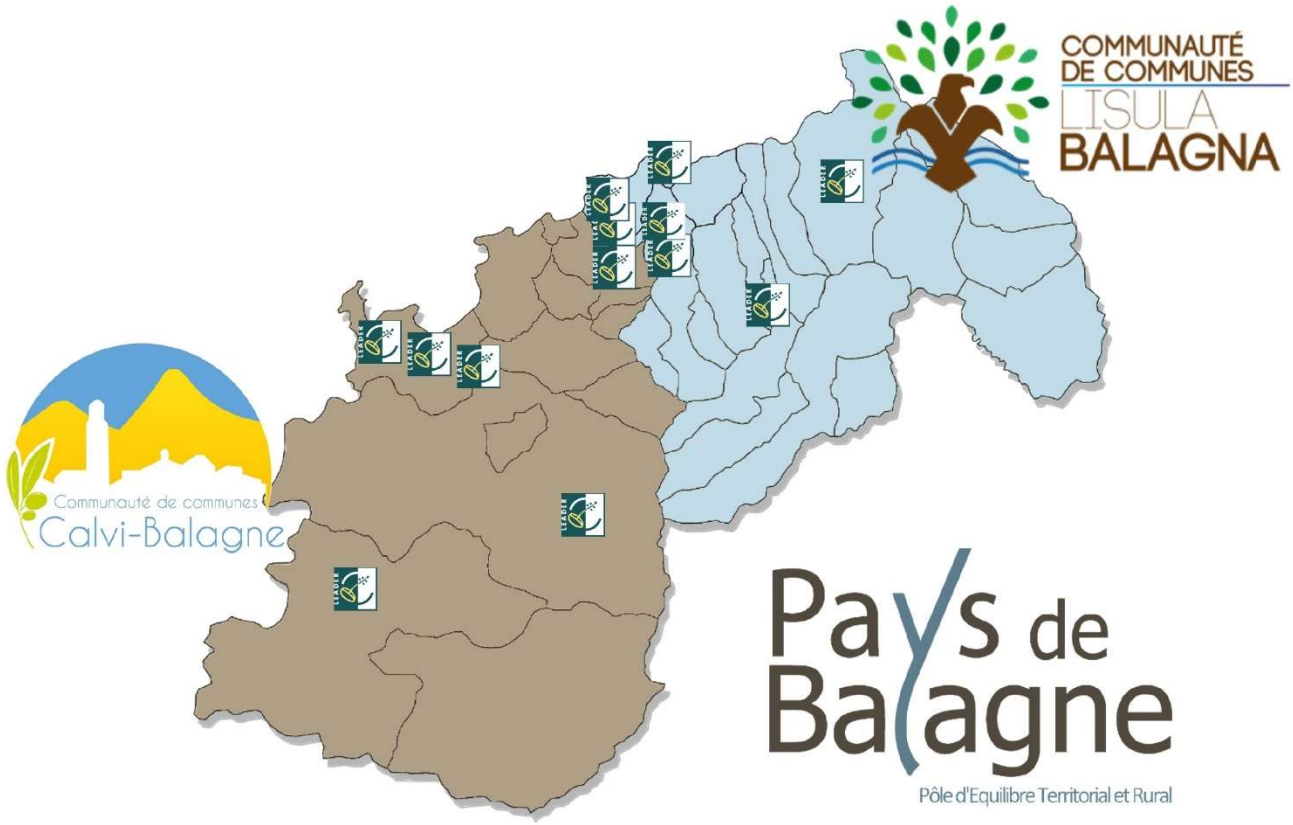

2 - Un programme bénéficiant à l'ensemble du territoire

Les actions sont réparties de façon relativement équilibrée sur le territoire et entre les deux intercommunalités.

- ✓ **4 actions portés par le PETR du Pays de Balagne** (3 études et inventaires et 1 action d'animation, formation) ont bénéficié à l'ensemble du territoire du GAL du Pays de Balagne pour un montant de 115 042.56 € de FEADER.

Maître d'ouvrage	Nature de l'action	FEADER
PETR du Pays de Balagne	AMO pour la mise au point du marché d'inventaire cartographique des ouvrages en pierre sèche	7 680,00 €
PETR du Pays de Balagne	Programmation d'ateliers Balanins	12 917,76 €
PETR du Pays de Balagne	Inventaire et diagnostic des sources et fontaines du Pays de Balagne	30 462,72 €
PETR du Pays de Balagne	Inventaire et géo référencement des murs en pierre sèche	63 982,08 €

- ✓ **6 actions** ont bénéficié à des maîtres d'ouvrage de la Communauté de Communes de Calvi Balagne pour un montant de 775 348,43 € de FEADER.

Maître d'ouvrage	Nature de l'action	FEADER
Mairie de Lumio	Création jardin pédagogique école	25 600,00 €
Mairie de Galeria	Jardin pédagogique du village	33 440,00 €
Mairie de Sant Antonino	Jardins familiaux	96 495,46 €
Mairie de Lumio	Création de jardins familiaux Betricce	104 817,77 €
Mairie de Lumio	Aménagement du jardin de l'église	224 000,00 €
Mairie de Calenzana	Réhabilitation des « Chjuselle »	290 995,20 €

- ✓ **7 actions** ont bénéficié à des maîtres d'ouvrages de la Communauté de l'Ile-Rousse Balagne pour un montant de 586 326,79 € de FEADER.

Maître d'ouvrage	Nature de l'action	FEADER
Mairie de Santa Reparata di Balagna	Animation du jardin pédagogique de l'école	6 635,52 €
Mairie de Santa Reparata di Balagna	Création des jardins pédagogiques de l'école	9 286,40 €
Mairie de Pigna	Création de jardins familiaux Migliani	13 478,15€
Mairie de Palasca	Création de jardin pédagogique village	39 854,72 €
Mairie de Corbara	Jardin familiaux	46 640,00 €
Mairie de Ville di Paraso	Jardins familiaux Ortu di a fontanaccia	109 312,00 €
Mairie de l'Ile-Rousse	Création des jardins familiaux	361 120,00 €

Le rapport entre le nombre d'habitants et le montant de crédits FEADER total par intercommunalité est le suivant :

Intercommunalité	Nombre d'habitants	Montant FEADER	Montant FEADER / habitants
PETR Pays de Balagne	23 653	115 042.56 €	4,86 €
Communauté de communes de Calvi Balagne	12 784	775 348,43 €	60.65 €
Communauté de communes de l'Ile-Rousse Balagne	10 869	586 326,79 €	53,94 €
Total territoire	23 653	1 476 717,78 €	62,43 €

Subvention LEADER programmée par territoire et par fiche action

	FA1 – Etudes et recherches	FA2 – Animations et formations	FA3 – Travaux et équipements	TOTAL
Intégralité du territoire de Balagne	3 dossiers 102 124,80 €	1 dossier 12 917,76 €		4 dossiers 115 042,56 €
Communauté de communes de Calvi Balagne			6 dossiers 775 348,43 €	6 dossiers 775 348,43 €
Communauté de communes de l'Ile-Rousse Balagne		1 dossier 6 635,52 €	6 dossiers 579 691,27 €	7 dossiers 586 326,79 €
TOTAL	3 dossiers 102 124,80 €	2 dossiers 19 553,28 €	12 dossiers 1 355 039.70 €	17 dossiers 1 476 717.78 €

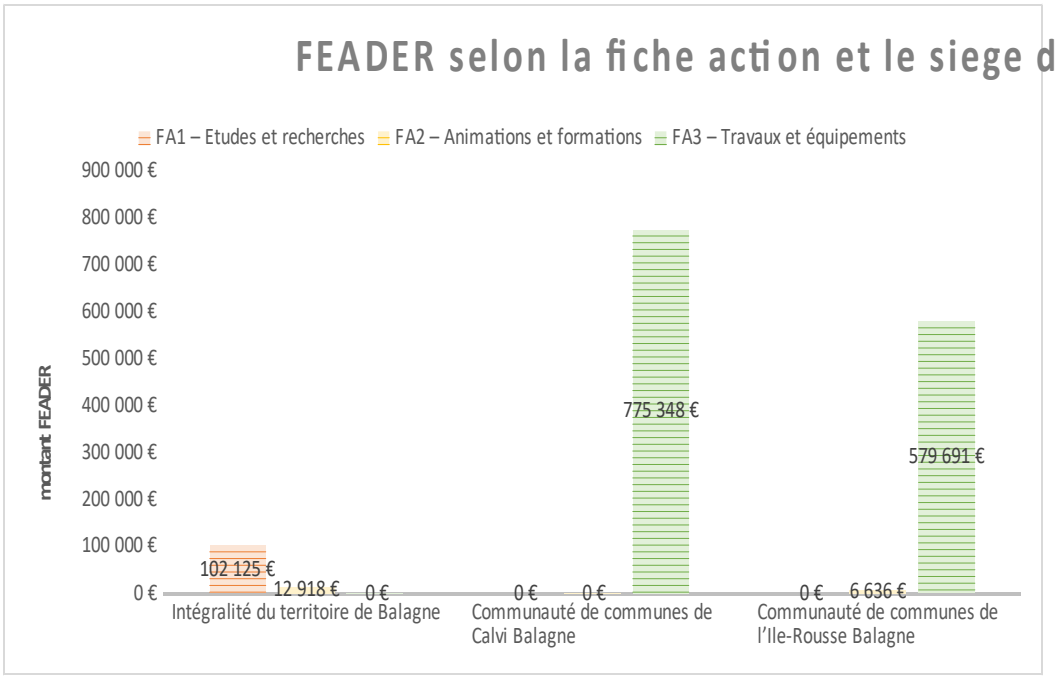

3 - La sélection des dossiers LEADER

Des grilles de sélection ont été établies dès l'engagement du programme afin de permettre l'évaluation de l'adéquation des projets présentés au Comité de programmation avec les objectifs et valeurs de LEADER.

Les critères de la grille varient selon la fiche action et ses objectifs spécifiques.

Chaque critère de cette grille est noté par les membres du comité de programmation sur une échelle de 0 à 20.

	Notes moyennes attribuées		
	FA1 – Etudes et recherches	FA2 – Animations et formations	FA3 – Travaux et équipements
Note Moyenne	18,66 / 20	17 / 20	15,75 / 20

ELEMENTS D'EVALUATION SELON DES FICHES ACTIONS

1 - Fiche action n°1 – études et recherches

Les opérations attendues :

- ✓ 1 - Inventaire et géo-référencement des murs en pierre sèche sur le territoire du Pays de Balagne
- ✓ 2- Inventaire et diagnostic des sources et fontaines sur le territoire du Pays de Balagne
- ✓ 3 - Recherches foncières et recensement des propriétaires pour mobiliser le foncier
- ✓ 5 - Etudes de faisabilités, études de marchés pour l'exploitation de nouvelles ressources
- ✓ 6 - Actions liées à la formation : Aménagement d'un site de formation et de passage d'examen

	Les actions financées
Maître d'ouvrage	Nature de l'action
PETR du Pays de Balagne	AMO pour la mise au point du marché d'inventaire cartographique des ouvrages en pierre sèche
PETR du Pays de Balagne	Inventaire et diagnostic des sources et fontaines du Pays de Balagne
PETR du Pays de Balagne	Inventaire et géo référencement des murs en pierre sèche

FA1 – notes attribuées par le comité de programmation lors de la sélection des actions

	Qualification des responsables scientifiques du projet	Existence d'une dynamique autour du projet	Amplitude territoriale (36 communes)	Dimensionnement financier par rapport à sa nature	Note moyenne
AMO pour la mise au point du marché d'inventaire cartographique des ouvrages en pierre sèche	8 / 8	3 / 3	5 / 5	4 / 4	20/20
Inventaire et géo référencement des murs en pierre sèche	8 / 8	3 / 3	5 / 5	1 / 4	17/20
Inventaire et diagnostic des sources et fontaines du Pays de Balagne	8 / 8	2 / 3	5 / 5	4 / 4	19/20

2 - fiche action n°2 - animation, formation

Les opérations attendues :

- ✓ Mobilisation des producteurs et animation de réunions pour créer des groupements et coopératives
- ✓ Actions d'animation et de sensibilisation : Organisation d'ateliers d'apprentissage et ateliers d'animation périscolaires

	Les actions financées
Maître d'ouvrage	Nature de l'action
PETR du Pays de Balagne	Programmation des ateliers Balanins
Mairie de Santa Reparata di Balagna	Animation du jardin pédagogique de l'école communale

FA2 – notes attribuées par le comité de programmation lors de la sélection des actions

	Expérience du porteur de projet	Compétence et qualité des intervenants	Contenu pédagogique et organisation	Caractère innovant du projet	Retombées sociales, culturelles et éco	Note moyenne
Programmation des ateliers Balanins	4 / 4	4 / 4	4 / 4	3 / 4	3 / 4	18 / 20
Animation du jardin pédagogique de	1 / 4	4 / 4	4 / 4	4 / 4	3 / 4	16 /20

3 - fiche action n°3 - travaux et équipements

Les opérations attendues :

- ✓ Actions liées à l'aménagement des jardins (murs de soutènement, clôtures, irrigation)
- ✓ Actions liées à l'acquisition de matériels et outillages (Dans le cadre de la création d'entreprises innovantes de valorisation de ressources locales)
- ✓ Actions de démonstration : Aménagement de sites démontrant au plus grand nombre, la solidité, l'efficacité et l'esthétique des savoir-faire constructifs d'ouvrages bio-sourcés

	Les actions financées
Maître d'ouvrage	Nature de l'action
Mairie de Calenzana	Réhabilitation des « Chjuselle »
Mairie de Corbara	Jardins familiaux
Mairie de Galeria	Jardin pédagogique du village
Marie de l'Ile-Rousse	Création des jardins familiaux
Mairie de Lumio	Création des jardins familiaux Betricce
Mairie de Lumio	Aménagement du jardin de l'église
Mairie de Lumio	Création des jardins pédagogiques de la future école
Mairie de Pigna	Jardins familiaux Migliani
Mairie de Palasca	Création des jardins pédagogiques
Mairie de Sant'Antonino	Jardins familiaux
Mairie de Santa Reparata di Balagna	Création des jardins pédagogiques de l'école communale
Mairie de Ville di Paraso	Jardins

FA3 – notes attribuées par le comité de programmation lors de la sélection des actions

Jardins familiaux

	Localisation	Accessibilité	Surface, potentialité	Eau, irrigation	Historique	Existence d'une dynamique	Impact environnemental et paysager	Note moyenne
Jardins familiaux de Corbara	2 / 4	2 / 2	2 / 4	2 / 3	2 / 2	3 / 3	1 /2	14 / 20
Jardins du village de Galeria	4 / 4	2 / 2	4 / 4	3 / 3	1 / 2	3 / 3	1 / 2	17 / 20
Jardins familiaux à Lumio Betricce	2 /4	2 / 2	4 / 4	2 / 3	2 / 2	3 /3	1 / 2	16 /20
Jardins familiaux Migliani à Pigna	2 / 4	2 / 2	3 / 4	1 / 3	2 / 2	3 / 3	1 / 2	14 / 20
Jardins familiaux Sant Antonino	2 / 4	2 / 2	3 / 4	2 / 3	2 / 2	3 / 3	1 / 2	15 / 20
Jardins familiaux l'Ortu di a Fontanaccia à Ville di Paraso	4 / 4	2 / 2	3 / 4	3 / 3	2 / 2	2 / 3	2 / 2	18 / 20

Le comité de programmation Leader en date du 4 décembre 2019 avait pris la décision de modifier la grille de notation multicritères pour la sélection des projets portant sur la thématique des jardins. En effet, ce document doit dissocier les jardins familiaux des jardins pédagogiques, car cette grille convient parfaitement aux jardins familiaux mais n'est pas adaptée aux jardins pédagogiques. Le comité de programmation a validé celle-ci le 15 septembre 2020.

Jardins pédagogiques, culturels

	Projet pédagogique	Accessibilité	Public visé	Eau, irrigation	Existence d'une dynamique autour du projet	Projet d'animation	Note moyenne
Réhabilitation des Chjuselle à Calenzana	4 / 4	2 / 2	4 / 4	2 / 3	2 / 3	3 / 4	17 / 20
Jardins de L'Ile-Rousse	3 / 4	2 / 2	4 / 4	2 / 3	1 / 3	4 / 4	16 /20
Jardin pédagogique de la future école de Lumio	2 / 4	2 / 2	2 / 4	3 / 3	3 / 3	2 / 4	14 /20
Aménagement du jardin de l'église de Lumio	4 / 4	2 / 2	4 / 4	3 / 3	3 / 3	3 / 4	19 / 20
Jardins pédagogiques de Palasca	4 / 4	2 / 2	4 / 4	2 / 3	1 / 3	3 / 4	16 / 20
Jardins pédagogiques école Santa Reparata di Balagna	4 / 4	2 / 2	2 / 4	0 / 3	3 / 3	2 / 4	13 / 20

SYNTHESE

Points forts	**Marges de progrès**
Le portage du GAL et de la stratégie LEADER par le Pays de Balagne Structure publique compétente sur un territoire cohérent	
Une cellule de gestion et d'animation performante ✓ Dynamisme de l'animation, proximité du terrain et des acteurs locaux ✓ Absence de turn-over et stabilité de l'équipe ✓ Rigueur de la gestion ✓ Accompagnement et suivi des porteurs de projets. Rôle facilitateur	
Le lien entre la stratégie LEADER et le projet de territoire, SCOT, … Liens entre le GAL et les instances de concertation existantes (comité syndical du PETR, conseil de développement, conférence des Maires, …)	Augmenter les échanges après du conseil de développement
Le fonctionnement du comité de programmation	Organiser les réunions à proximité immédiates des sites de réalisation des opérations LEADER pour permettre aux membres de visualiser les projets terminés. Inauguration officielle devant la presse.
Un rythme de programmation soutenu et un taux de consommation important	
La communication du programme et des actions financés	
L'équilibre territorial des actions	La mise en réseau des bénéficiaires et engager sur la future programmation des projets sur des communes n'ayant pas pu bénéficier du programme Leader sur les 2 générations précédentes.
La diversité des thèmes et la transversalité des approches	L'absence d'actions dans certains domaines : ✓ Recherches foncières et recensement des propriétaires pour mobiliser le foncier ✓ Etudes de faisabilités, études de marchés pour l'exploitation de nouvelles ressources ✓ Actions liées à la formation : Aménagement d'un site de formation et de passage d'examen
L'innovation et la prise en compte de l'environnement et de la transition climatique et énergétique	
Des actions qui vont au-delà du programme lui-même : ✓ Formation pierre sèche du CNFPT ✓ Restauration de jardins au cœur des villages ✓ Passage d'examen afin que le territoire dispose de professionnels diplômés	Capitalisation sur un document « l'après programme »

Conclusion

Un programme satisfaisant malgré un démarrage tardif et des délais de gestion qui limitent l'atteinte de certains objectifs.

Le bilan et l'évaluation du programme pour le GAL du Pays de Balagne est très satisfaisant considérant que le calendrier de mise en place du programme a laissé seulement 2 années effectives de mise en œuvre opérationnelle au lieu des 6 ans théoriques prévus sur la période 2014-2020.

Bien que l'accompagnement technique ait montré son efficacité dans le captage des projets et leur accompagnement, il est en grande partie dédié au montage administratif des dossiers de demande d'aide.

La complexité de ce dernier, le circuit et les délais de gestion de la demande d'aide, de traitement des versements des subventions, la ratio coût du projet/ temps agent passé n'encouragent pas le dépôt de dossiers et de soutien à de petits projets, potentiellement innovant, l'un des objectifs fondateurs de ce programme.

Les pistes d'amélioration concernent notamment l'allègement de gestion du programme :

- Les aller-retours entre le GAL et l'AG à chaque étape
- La simplification des pièces justificatives des dossiers de demande d'aide
- Les délais d'instruction et d'engagement pour la mesure 19.2
- Les délais de paiement pour la mesure 19.4,

Vers une nouvelle génération LEADER

Un nouveau programme LEADER va être mis en place pour la période post 2022. La Collectivité de Corse va lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à l'automne 2022 afin que les territoires candidats puissent se positionner. Cet AMI sera publié lorsque le programme régional FEADER 2021-2027 du Plan Stratégique National (PSN) pour la PAC sera validé.

Le GAL du Pays de Balagne devra travailler sur un nouveau projet LEADER articulant les attentes de la Collectivité de Corse et les enjeux du territoire. Il s'agira bien évidemment de tenir compte de l'évaluation.

DÉVELOPPER UNE ECONOMIE PRODUCTIVE VALORISANT LES POTENTIALITÉS ET LES RESSOURCES ENDOGÈNES DU PAYS DE BALAGNE

ARCHITETTÀ DA SCOPRE, SPARTE È CAMPÀ

LEADER 2014 - 2020

Pays de Balagne
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural